

RMBS

Régie Municipale
Briançonnaise
Stationnement

DÉCISION DU MAIRE N° DEC 2023.09.04/198

Thème : MARCHES PUBLICS - SERVICES

Objet : Avenant au contrat de maintenance et droits d'utilisation des logiciels nécessaires, (ajout d'un terminal de verbalisation et une licence GVS)

Le Maire de la Ville de Briançon (Hautes-Alpes),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-22 (2° et 5°), L. 2122-23, L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-3 ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 03 juillet 2020 ;

Vu la délibération n°DEL2020.10.01/108 du conseil municipal en date du 01 octobre 2020, portant délégation au Maire pour exercer au nom de la commune les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire de souscrire un contrat de maintenance pour le nouveau terminal de verbalisation et du contrat de droit d'utilisation pour le logiciel utilisé par la Régie Municipale Briançonnaise du Stationnement ;

DÉCIDE

Article 1

La Ville de Briançon est autorisée, pour le compte de la RMBS, à souscrire avec la société LOGITUD SOLUTIONS SAS, deux avenants aux contrats en vigueur par la décision n°DEC2020.12.22/224.

- Contrat n°20210328 – RAPO (Recours Administratif Préalable Obligatoire)
- Contrat n° 20210326- GVS (Contrôle du Stationnement Payant)

Article 2

La RMBS versera à la société LOGITUD SOLUTIONS SAS une somme annuelle de :

Pour le contrat GVS, son montant de l'avenant est de **717.60 € TTC** (598.00 € HT/TVA 20 %) soit un montant de redevance annuel de **2 949.60 TTC** (2 458.00 € HT/TVA 20 %).

Pour le contrat RAPO, son montant de l'avenant est de **72.00 € TTC** (60.00 € HT/TVA 20 %) soit un montant de redevance annuel de **300.00 € TTC** (250.00 € HT/TVA 20 %).

Article 3

Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, le premier adjoint, est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la ville, les avenants aux contrats avec la société LOGITUD SOLUTIONS SAS (Siret 481 259 596 00023).

Article 4

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en sous-préfecture ;
- Date de sa publication et/ ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, Cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Article 5

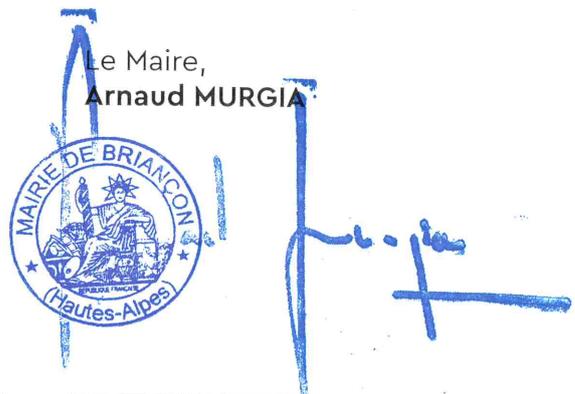
Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les conditions réglementaires habituelles, publiée au recueil des actes administratifs de la Ville, notifiée à l'intéressé et transmise :

- au représentant de l'État dans l'arrondissement de Briançon ;
- au receveur municipal.

Fait à Briançon, le 04 NOV. 2023

Transmise le : 07 NOV. 2023
Affichée le : 07 NOV. 2023
Notifiée le : 07 NOV. 2023

Le Maire,
Arnaud MURGIA





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS

Les Cordeliers
1, Rue Aspirant Jan

05105 BRIANÇON CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

LOGITUD SOLUTIONS

ZAC du Parc des Collines – 53 rue Victor Schœlcher – 68200 MULHOUSE

Tel: 03 89 61 53 33 – Fax: 03 89 61 54 57

Siret : 481 259 596 00023 - APE : 5829C

logitud@logitud.fr – www.logitud.fr

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

3 unités pour le RMBS

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 01/01/2021

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :** 3 ans

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1 860,00 € HT
- Montant TTC : 2 232,00 € TTC



D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Acquisition d'un terminal supplémentaire avec une mise place de la maintenance au 01/05/2023

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant annuel HT : 598,00 € HT
- Montant annuel TTC : 717,60 € TTC

Nouveau montant annuel du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 458,00 € HT
- Montant TTC : 2 949,60 € TTC

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Céline MENU Chargée de contrats	Mulhouse, le 01/05/2023	 LOGITUD Solutions ZAC DU PARC DES COLLINES 53 rue Victor Schoelcher 68200 MULHOUSE Tél. 03 89 61 53 33 - Fax 03 89 61 54 57 SIRET 481 299 596 00023

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : *Briançon*....., le *06/11/2023*

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



Par délégation,

Béatrice CHEVALIER
Directrice Générale des Services

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS

Les Cordeliers
1, Rue Aspirant Jan

05105 BRIANÇON CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

LOGITUD SOLUTIONS

ZAC du Parc des Collines – 53 rue Victor Schœlcher – 68200 MULHOUSE

Tel: 03 89 61 53 33 – Fax: 03 89 61 54 57

Siret : 481 259 596 00023 - APE : 5829C

logitud@logitud.fr – www.logitud.fr

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

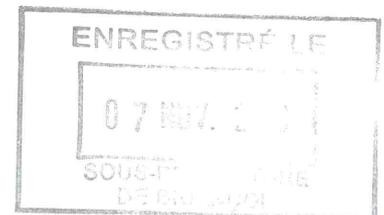
3 unités pour le RMBS

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 01/01/2021

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :** 3 ans

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 190,00 € HT
- Montant TTC : 228,00 € TTC



D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Précisez les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Acquisition d'une unité supplémentaire avec une mise en place de la maintenance au 01/05/2023

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant annuel HT : 60,00 € HT
- Montant annuel TTC : 72,00 € TTC

Nouveau montant annuel du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 250,00 € HT
- Montant TTC : 300,00 € TTC

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Céline MENOUE Chargée de contrats	Mulhouse, le 01/05/2023	 LOGITUD Solutions ZAC DU PARC DES COLLINES 53 rue Victor Schoelcher 68200 MULHOUSE Tél. 03 89 04 53 33 - Fax 03 89 61 54 57 SIRET 481 259 596 00023

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : *Briançon*, le *04/11/2023*

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



Par délégation,
Béatrice CHEVALIER
Directrice Générale des Services

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.